

**DELIBERATION N° 2019-08**

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 15h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison du Parc à OLETTE sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente.

Personnes présentes :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents : Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, Mme Fabienne BARDON, Mme Damiene BEFFARA, M. Alain BOUSQUET, M. Michel GARCIA, Mme Eliane JARYCKI, Mme Agnès LANGEVINE, M. Vincent MIGNON, Mme Josette PUJOL, M. Grégoire VALLBONA

M. André AMBRIGOT, Mme Delphine CARRERE, M. Claude ESCAPE, M. René GARRETA, M. François GATTE, M. Robert GUINOT, M. Henri GUITART, M. Marius HUGON, M. Jean-Louis LACUBE, M. Joël LOMBARD, M. Philippe LOOS, M. Serge MANAUT, M. Daniel MAROUBY, Mme Johanna MESSAGER, M. Claude MONTY, M. Jean RIBOT, Mme Marie-Jeanne RIVOT, Mme Martine ROLLAND, M. Henri SENTENAC, M. Antoine TAHOSES, Mme Huguette TEULIERE, Mme Michèle TORRENT

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, M. Jacques CRESTA à Mme Eliane JARYCKI, M. Guy ESCLOPE à M. Vincent MIGNON, M. Jean-Jacques FORTUNY à M. Claude MONTY, Mme Françoise POROLI à M. Philippe LOOS, M. Laurent MONTAGNE à M. Claude ESCAPE, M. Bruno ROBERT à Mme Marie-Jeanne RIVOT, M. José DOMINGUEZ à M. Michel GARCIA, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Christian FABRE à Mme Huguette TEULIERE, M. Daniel DELESTRE à Mme Fabienne BARDON, M. Alain LAFFONT à M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Luc VILLERET à M. Georges ARMENGOL, Mme Valérie BONNOT à M. Jean RIBOT, M. Jean-Marie BERTRAND à M. Joël LOMBARD, M. Jean-Luc BLAISE à M. Grégoire VALLBONA

Personnes excusées :

M. Patrice ARRO, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Luc BLAISE, Mme Valérie BONNOT, Mme Thérèse CARON, M. Alain CAYZAC, M. Jacques CRESTA, M. Daniel DELESTRE, M. Jean-Louis DEMELIN, M. Roger DOMENECH, M. José DOMINGUEZ, M. Guy ESCLOPE, M. Philippe CHOPIN, M. Christian FABRE, M. Jean-Claude FORTUNY, M. Jean-Louis JALLAT, M. Alain LAFFONT, M. Michel MOLY, Mme Ségolène NEUVILLE, M. Isidore PEYRATO, Mme Françoise POROLI, M. Bruno ROBERT, M. Michel SANTENACH, Mme Christiane SISTAC FITE, Mme Sylvie TORRAS, M. Jean TOUZEAU, M. Francisco VENZAL, M. Daniel VERGES, M. Jean-Luc VILLERET.

**OBJET : APPEL A PROJET LIFE ARTISAN**

**La Présidente,**

**EXPLIQUE**

que le projet LIFE intégré ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature), proposé par l'Agence Française de Biodiversité, vise à faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, en simplifiant et en généralisant le recours aux solutions fondées sur la nature.

**INDIQUE**

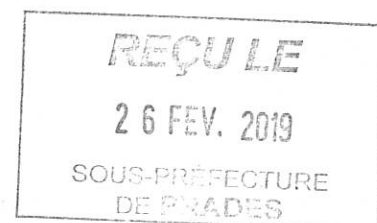
que le Parc a déposé sa candidature en partenariat avec la FRNC, l'association des AFP/GP et les chambres régionale et départementale d'agriculture afin de devenir l'un des 10 sites pilotes du premier volet d'actions pour la création d'un programme démonstrateur national afin de suivre l'impact des aléas climatiques sur la ressource fourragère et la biodiversité, en lien avec les pratiques pastorales.

**PRECISE**

que la durée du projet est de 7 ans à compter de 2020.

**EXPLIQUE**

que le budget prévisionnel pour le PNRPC s'élève à 72 420 € dont 15 000€ de prestations et que le montant total du projet pour les 4 structures porteuses est de 499 754 € dont 299 852.4 € de subvention Life soit 60% et 20% d'autofinancement de chaque bénéficiaire associé au prorata des dépenses engagées (cela représenterai 14 584 € pour le PNR sur la période 2020-2027). Les 20% restant sont en cours de négociation avec d'autres financeurs tel que la Région.



**PROPOSE** de valider l'engagement financier du Syndicat mixte du Parc dans le cadre de cet appel à projet et d'autoriser la Présidente à négocier tous financements en lien avec ce dossier et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Le Comité syndical,  
Après avoir ouï l'exposé par la Présidente  
Délibérant à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider l'engagement financier du Syndicat mixte du Parc dans le cadre de l'appel à projet LIFE, ARTISAN

**AUTORISE** la Présidente à négocier tous financements en lien avec ce dossier et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**DONNE** tout pouvoir à la Présidente ou à défaut, au 1er Vice-Président et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

**Hermeline MALHERBE**



**REÇU LE**

**26 FEV. 2019**

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE PRADES**